

Indicateurs d'inégalités sociales

Le rapport « Niveaux de vie et inégalités sociales »¹ a été présenté le 18 décembre 2006 à l'Assemblée plénière du Conseil national de l'information statistique (CNIS). Il rassemble les réflexions d'un groupe de travail créé sur proposition de cette dernière. Présidé par Jacques Freyssinet, le groupe avait pour mission de réfléchir à la mise en place d'un système cohérent d'informations annuelles sur les inégalités sociales, les revenus et la pauvreté, facilement accessible au grand public comme aux initiés.

Parmi les propositions faites par le groupe pour répondre à cette commande figurent deux listes d'indicateurs repérés comme centraux pour l'étude des inégalités : une liste comprenant une cinquantaine d'indicateurs dits « de base », puis une liste restreinte à une dizaine, dits « indicateurs privilégiés ». Ces indicateurs complètent ceux retenus par l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion sociale (ONPES) dans son rapport annuel. Certains figurent par ailleurs dans la liste d'indicateurs statistiques sur la pauvreté et l'exclusion sociale approuvée par le Conseil européen de Laeken en 2001.

Le souhait du groupe de travail était de parvenir à la mise en place d'une « publication annuelle sur support papier, présentant les indicateurs retenus, y compris les principales désagrégations pertinentes, mis en séries chronologiques. Les commentaires associés étant à finalité essentiellement de guide méthodologique simplifié ».

France, portrait social, dont l'objet est plus largement de rappeler les principales évolutions constatées au cours de l'année écoulée ou de la période récente dans le domaine social, ne peut répondre à la totalité de cette demande. Nous avons néanmoins souhaité aller dans son sens en intégrant à la vue d'ensemble un chapitre rassemblant les données relatives aux principaux indicateurs d'inégalités mis en exergue par le rapport « Niveaux de vie et inégalités sociales ». Tous n'y figurent pas, les données étant parfois indisponibles ; les auteurs du rapport ont en effet parfois anticipé sur la production effective d'une source statistique, voire proposé des indicateurs dont le calcul suppose la mise en place d'une nouvelle source (*encadré*). Dans certains cas, nous avons suggéré des indicateurs alternatifs, ils sont portés en bleu clair dans les tableaux. Par ailleurs, pour plusieurs indicateurs, le rapport du CNIS préconise de réaliser des désagrégations supplémentaires (par exemple calculer le taux de sous-emploi par catégorie socioprofessionnelle), qui n'ont pas été produites ici.

L'exercice mené ici est le premier du genre. Les résultats en seront restitués à l'instance compétente du CNIS, les réactions recueillies devant alors être prises en compte pour une prochaine édition. Pour cette année, le fac-similé de ce chapitre sera mis à disposition du public sur le site internet de l'Insee. À terme, devrait être proposée sur ce site une arborescence reprenant les indicateurs et leurs différents niveaux de désagrégation.

Les tableaux qui suivent présentent donc les estimations des indicateurs de base actuellement calculables pour les années 2002 à 2005². Le choix de la période est dicté par la disponibilité de l'enquête Revenus fiscaux, qui fournit environ un tiers des indicateurs sélectionnés par le groupe de travail du CNIS. Pour certains indicateurs, toutes les années ne sont pas renseignées, la collecte de l'information pouvant ne pas être annuelle. Le dernier tableau regroupe les dix indicateurs « privilégiés » par le groupe de travail.

1. Ce rapport est téléchargeable sur le site du CNIS, à l'adresse : http://www.cnis.fr/doc/rapports/RAP_0070.HTM

2. Pour certains indicateurs, une donnée antérieure à 2002 a été fournie, à titre d'élément de comparaison. C'est notamment le cas pour les indicateurs de patrimoine, calculés à partir des enquêtes Patrimoine de l'Insee.

Encadré

Parmi la liste des indicateurs de base du système d'information sur les inégalités sociales, quelques-uns n'ont pas pu être calculés et d'autres ont dû être modifiés à la marge.

Indicateurs non calculables avec les sources actuellement disponibles

Taux de persistance des bas revenus : il est égal à la part des ménages (ou des individus) ayant un revenu inférieur à un seuil donné (par exemple le seuil de pauvreté) pendant plusieurs années données, ici 3 années sur 4. Son calcul nécessite l'utilisation d'un panel permettant de suivre un échantillon d'individus pendant au moins 4 ans. L'Insee a mis en place en 2004 un tel panel (statistiques sur les ressources et les conditions de vie des ménages – SRCV –). Pour calculer cet indicateur, il faut donc attendre fin 2008, afin de disposer de données sur les années 2004 à 2007.

Récurrence du chômage : nombre de mois de chômage sur les 5 dernières années. Cet indicateur peut être calculé à partir du fichier historique de l'ANPE, sous réserve de travaux méthodologiques préalables.

Exposition aux principaux risques professionnels : le groupe de travail n'ayant pu faute de temps approfondir le thème des indicateurs de qualité de l'emploi, les indicateurs afférents n'ont pas été définis dans le rapport. Le groupe souhaitait alors que le thème soit repris et approfondi au niveau de la formation compétente du Cnis.

Espérance de vie à 60 ans par catégorie sociale et mortalité prématurée : pour calculer des ratios par catégorie socioprofessionnelle, l'Insee se base généralement sur l'échantillon démographique permanent (EDP). Les dernières données produites portent sur la période 1991-1999 et portent sur l'espérance de vie à 35 ans. Elles montrent que le rapport d'espérance de vie à 35 ans entre cadres et ouvriers est de 1,18 pour les hommes et 1,06 pour les femmes (voir aussi l'encadré correspondant dans le chapitre « Démographie »

de la vue d'ensemble de ce même ouvrage). En l'attente de travaux complémentaires (par exemple l'utilisation des données de l'état civil), les espérances de vie à 60 ans et les taux de mortalité prématurée ont été ici présentés de façon brute, et non par catégorie sociale.

Indicateurs modifiés

Niveaux de sortie du système éducatif : l'indicateur proposé à l'origine n'inclut que le niveau 0 de la classification internationale type des enseignements (CITE), c'est-à-dire les personnes n'ayant jamais fait d'études. Pour des raisons d'effectifs liés à la source utilisée, le niveau d'éducation a été étendu aux niveaux 1 et 2 de la CITE (personnes ayant un niveau inférieur ou égal au brevet des collèges).

Formation continue : l'indicateur proposé est le « nombre de jours moyens de formation continue ». Il est *a priori* calculable à partir de l'enquête Emploi en continu de l'Insee, mais ce calcul nécessite des investigations méthodologiques préalables. Il a été provisoirement remplacé par la proportion d'individus ayant eu accès à la formation continue au cours du dernier trimestre.

Consommation : le rapport du CNIS ne prévoit pas d'indicateur précis sur ce thème, mais conseille l'utilisation des enquêtes Budget des familles. Trois indicateurs ont été produits, correspondant à des rapports de coefficients budgétaires entre ménages de cadres et ménages d'ouvriers. Les trois postes de consommation choisis ont connu des évolutions récentes différentes : diminution des écarts sociaux (alimentation), creusement des écarts (logement : coefficient budgétaire plus important chez les ménages les plus modestes ; culture et loisirs : coefficient budgétaire plus faible chez les ménages les plus modestes). Pour les évolutions des structures de consommation selon les catégories sociales, on peut se reporter au chapitre « Consommation et conditions de vie » de la vue d'ensemble de ce même ouvrage.

Liste des indicateurs de base du système d'information³

Revenus

Variable retenue	Indicateur de base	2002	2003	2004	2005
Niveau de vie	Masse détenue par les 20 % les plus riches (en %)	36,68	36,65	36,58	36,69
Niveau de vie	Masse détenue par les 50 % les plus riches (en %)	68,12	68,06	68,02	68,06
Niveau de vie	Masse détenue par les 80 % les plus riches (en %)	90,39	90,41	90,37	90,42
Niveau de vie	Rapport interdécile D9/D1 ¹	3,21	3,17	3,14	3,15
Niveau de vie	Rapport moyenne du dernier décile / moyenne du premier décile ²	5,58	5,62	5,63	5,69
Niveau de vie	Rapport médiane famille monoparentale / médiane couple sans enfant	0,70	0,71	0,72	0,70
Niveau de vie	Rapport médiane région la plus riche / médiane région la plus pauvre ³	–	–	1,37	1,41
Niveau de vie	Rapport médiane cadres / médiane ouvriers non qualifiés ⁴	1,89	1,87	1,90	1,83
Niveau de vie avant redistribution ⁵	Rapport interdécile D9/D1 ¹	5,03	4,98	4,89	4,87
Niveau de vie	Rapport médiane ménages de retraités / médiane ménages d'actifs ⁶	0,92	0,92	0,93	0,92
Niveau de vie	Taux de persistance des bas revenus	<i>voir encadré</i>			

Note : le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le revenu disponible comprend les revenus déclarés au fisc et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage) mais pas l'intégralité des revenus du patrimoine, nets des impôts directs. Les unités de consommation sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

1. D1 désigne la limite du décile inférieur du niveau de vie des individus, D9 celle du décile supérieur. Le niveau de vie des 10 % les plus modestes de la population est inférieur ou égal à D1, le niveau de vie des 10 % les plus aisés est supérieur à D9.

2. Rapport entre le niveau de vie moyen des 10 % des individus les plus aisés et le niveau de vie moyen des 10 % des individus les plus modestes.

3. Pour le calcul de cet indicateur, afin d'avoir des effectifs suffisants, trois années des enquêtes Revenus fiscaux ont été empliées. Cette enquête ayant été refondue en 2002, l'indicateur n'est disponible qu'à partir de 2004.

4. Catégorie socioprofessionnelle de l'individu.

5. Il s'agit du niveau de vie calculé à partir du revenu avant redistribution, c'est-à-dire composé uniquement des revenus d'activité, des revenus du patrimoine (revenus fonciers et revenus de valeurs et de capitaux mobiliers, tels qu'ils apparaissent dans la déclaration fiscale) et des transferts en provenance d'autres ménages, sans prendre en compte les prestations sociales et les prélèvements directs.

6. Niveau de vie médian des ménages dont la personne de référence est retraitée / niveau de vie médian des ménages dont la personne de référence est active. Champ : individus des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est ni étudiante ni militaire du contingent.

Source : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux.

Patrimoine

Variable retenue	Indicateur de base	1997	2003
Patrimoine détenu	Masse détenue par les 10 % les plus riches (en %)	46,0	46,0
Patrimoine détenu	Masse détenue par les 50 % les plus riches (en %)	92,0	93,0
Patrimoine détenu	Rapport patrimoine moyen du dernier décile / patrimoine moyen du premier décile ¹	1 631,6 ²	2 134,5 ²

Note : le patrimoine détenu comprend les biens immobiliers, les actifs financiers ainsi que le patrimoine professionnel pour les travailleurs indépendants.

1. Les déciles sont calculés sur le patrimoine détenu (et non sur le revenu disponible). Le premier décile regroupe les 10 % de ménages détenant le patrimoine le plus faible, le dernier décile les 10 % de ménages détenant le patrimoine le plus élevé.

2. Compte tenu de la forte concentration du patrimoine, cet indicateur est très volatil.

Source : Insee, enquêtes Patrimoine 1998 et 2004.

3. Tous les indicateurs sont calculés pour la France métropolitaine, sauf indication contraire.

Salaires

Variable retenue	Indicateur de base	2002	2003	2004	2005
Salaire annuel ¹	25-55 ans : rapport interdécile D9/D1 ²	7,8	9,9	9,0	9,1
Salaire annuel ¹	25-55 ans : rapport médiane hommes / médiane femmes	1,24	1,23	1,22	1,22
Salaire annuel ¹	25-55 ans : rapport médiane cadres / médiane ouvriers non qualifiés	3,14	3,43	3,30	3,37
Salaire annuel + Allocations chômage ³	Rapport interdécile D9/D1 ²	7,4	7,2	7,5	7,2

1. Il s'agit ici de revenu salarial, c'est-à-dire de l'ensemble des salaires nets perçus par chaque individu au cours de l'année. Pour une définition plus complète du revenu salarial, se reporter au chapitre « Salaires » de la vue d'ensemble de ce même ouvrage.

2. D1 désigne la limite du décile inférieur de revenu salarial des salariés, D9 celle du décile supérieur. Le revenu salarial des 10 % les plus modestes (en termes de revenu salarial) de la population est inférieur ou égal à D1, le revenu salarial des 10 % les plus aisés est supérieur à D9.

3. Il s'agit ici, pour chaque individu, de l'ensemble des salaires et des allocations chômage perçus au cours de l'année, à partir de l'enquête Revenus fiscaux de l'Insee.

Champ : salariés de 25 à 55 ans, France métropolitaine et Dom (deux premiers indicateurs) ; salariés de 25 à 55 ans du secteur privé, France métropolitaine et Dom (troisième indicateur) ; individus des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est ni étudiante ni militaire du contingent (dernier indicateur).

Sources : Insee, DADS et fichiers de paie des agents de l'État (deux premiers indicateurs) ; Insee, DADS (troisième indicateur) et Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux (dernier indicateur).

Emploi

Variable retenue	Indicateur de base	2002	2003	2004	2005
Transition emploi chômage entre T-1 et T	Probabilité de passer au chômage en étant en emploi un an avant (en %) ¹	–	4,3	4,1	3,8
Transition chômage chômage entre T-1 et T	Probabilité d'être au chômage en étant au chômage un an avant : rapport ouvriers non qualifiés / cadres ¹	–	1,1	0,9	1,2
Transition chômage emploi entre T-1 et T	Probabilité de passer en emploi en étant au chômage un an avant (en %) ¹	–	26,6	23,2	29,2
Taux de chômage	Rapport ouvriers non qualifiés / cadres	4,05	4,05	3,90	3,85
Taux de chômage	Part des chômeurs de longue durée (en %) ²	41,3	42,9	41,6	42,5
Récurrence du chômage	Nombre de mois de chômage sur les 5 dernières années		voir encadré		
Sous-emploi	Taux de sous-emploi parmi l'emploi total (en %) ³	4,7	4,9	5,1	5,2
Conditions de travail : exposition aux risques professionnels			voir encadré		

Note : tous les indicateurs sont calculés en moyenne annuelle sur les quatre trimestres de chaque année. Il s'agit ici du chômage au sens du Bureau international du travail (BIT). En application de la définition internationale adoptée en 1982 par le BIT, un chômeur est une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond simultanément à trois conditions : être sans emploi, c'est-à-dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant une semaine de référence ; être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ; chercher activement un emploi ou en avoir trouvé un qui commence ultérieurement.

1. Ces indicateurs ont été calculés en utilisant les questions rétrospectives de l'enquête Emploi, qui renseignent, à chaque trimestre, sur la situation sur le marché du travail un an auparavant. La lecture est la suivante : parmi les personnes au chômage en 2002, 4,3 % étaient en emploi en 2003 (en moyenne annuelle). Pour le rapport cadres/ouvriers non qualifiés, la catégorie socioprofessionnelle est celle du dernier emploi occupé.

2. Parmi l'ensemble des chômeurs, part des personnes au chômage depuis un an ou plus.

3. Le sous-emploi comprend les personnes actives occupées au sens du BIT qui remplissent l'une des conditions suivantes : soit elles travaillent à temps partiel, souhaitent travailler davantage et sont disponibles (qu'elles recherchent effectivement un travail supplémentaire ou non) ; soit elles travaillent à temps complet mais ont travaillé moins que d'habitude pendant une semaine de référence en raison de chômage partiel, ralentissement des affaires, réduction saisonnière d'activité ou mauvais temps.

Champ : individus âgés de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

Éducation

Variable retenue	Indicateur de base	2002	2003	2004	2005
Compétences de base ¹	Note moyenne en français aux évaluations d'entrée en sixième : rapport cadres / ouvriers	-	1,24	-	1,27
Compétences de base ¹	Note moyenne en mathématiques aux évaluations d'entrée en sixième : rapport cadres / ouvriers	-	1,29	-	1,28
Niveaux de sortie	25-35 ans : rapport effectifs en CITE 4-6 / effectifs en CITE 0-1 ²	8,6	9,0	9,5	9,2
Niveaux de sortie	25-35 ans, CITE 0-2 ³ : rapport effectifs dans le premier décile niveau de vie / effectifs dans le dernier décile niveau de vie ²	3,0	2,7	2,8	2,9
Formation continue	Nombre de jours moyen de formation continue : rapport classe d'âge la plus élevée / classe d'âge la plus faible			voir encadré	
Formation continue	Nombre de jours moyen de formation continue : rapport catégorie socioprofessionnelle la plus élevée / catégorie socioprofessionnelle la moins élevée			voir encadré	
Formation continue	Part des personnes ayant suivi au moins une formation depuis 3 mois : rapport 25-29 ans / 55-59 ans ⁴	4,0	3,1	3,3	3,0
Formation continue	Part des personnes ayant suivi au moins une formation depuis 3 mois : rapport cadres / ouvriers ⁴	3,0	2,9	2,8	2,6

1. Une réflexion est en cours au ministère de l'Éducation nationale concernant la production d'indicateurs d'inégalités sociales sur les compétences de base des jeunes. Une proposition d'indicateurs alternatifs devrait en émerger.

2. La CITE est la classification internationale type des enseignements de l'Unesco. Les niveaux 0-1 correspondent à un niveau d'éducation inférieur ou égal au primaire ; les niveaux 0-2 à un niveau inférieur ou égal au brevet des collèges ; les niveaux 4-6 à un niveau d'éducation strictement supérieur au baccalauréat.

3. L'indicateur proposé à l'origine n'incluait que la CITE 0 (personnes n'ayant jamais suivi aucune formation). Pour des raisons d'effectifs liés à la source utilisée, le niveau d'éducation a été étendu aux CITE 1-2.

4. Ces deux indicateurs correspondent à une version modifiée des deux indicateurs proposés à l'origine pour la formation continue (encadré).

Champ : élèves entrés en 6^e (compétences de base) ; individus âgés de 25 à 35 ans des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est ni étudiante ni militaire du contingent (niveaux de sortie) ; individus âgés de 15 ans ou plus (formation continue).

Source : DEPP (compétences de base) ; Insee, enquêtes Revenus fiscaux (niveaux de sortie) ; Insee, enquêtes Emploi (formation continue).

Logement

Variable retenue	Indicateur de base	2002	2003	2004	2005
Taux d'effort net des aides	Parc privé : rapport premier décile de niveau de vie / dernier décile de niveau de vie ¹	2,47	-	-	-
Taux d'effort net des aides	Parc social : rapport premier décile de niveau de vie / dernier décile de niveau de vie ¹	1,06	-	-	-
Surpeuplement	Part des ménages vivant dans un logement surpeuplé : premier décile de niveau de vie / dernier décile de niveau de vie ²	8,9	-	-	-
Confort du logement	Part des ménages sans aucune difficulté de confort de logement ³ (en %)	-	-	41,7	45,2
Sans domicile	Nombre de sans abri ⁴	-	-	-	14 600

1. Rapport entre la dépense en logement (défaite des aides au logement) et le revenu.

2. Un ménage est dit en situation de surpeuplement si le logement qu'il occupe ne comporte pas un nombre de pièces suffisant compte tenu du nombre de personnes dont il se compose. Selon les conventions de l'Insee, sont nécessaires : une pièce de séjour, une pièce pour la personne de référence et son éventuel conjoint, une pièce pour chaque couple n'incluant pas la personne de référence, une pièce pour les autres personnes de 19 ans et plus ne vivant pas en couple, une pièce par enfant dans le cas général, une pièce pour deux enfants s'ils sont du même sexe ou ont moins de 7 ans. Avec cette définition, une personne seule habitant un studio est en situation de surpeuplement.

3. Il s'agit de la part des ménages n'ayant aucune difficulté de logement parmi les neuf suivantes : surpeuplement, pas de salle de bains, pas de toilettes, pas d'eau chaude, pas de chauffage, logement trop petit, difficulté à chauffer, logement humide, logement bruyant.

4. Les personnes sans abri, qui dorment dehors ou dans un lieu non prévu pour l'habitation, constituent une partie de la population des personnes sans domicile dont l'Insee a estimé l'effectif à environ 86 000 en 2001.

Sources : Insee, enquête Logement (taux d'effort, surpeuplement) ; Insee, dispositif SRCV (confort du logement) ; Insee, recensement de la population (sans abri).

Santé

Variable retenue	Indicateur de base	2002	2003	2004	2005
Espérance de vie à 60 ans	Rapport : catégorie socioprofessionnelle la plus élevée / catégorie socioprofessionnelle la plus faible ¹			voir encadré	
Espérance de vie à 60 ans	Hommes (en années)	20,8	20,8	21,5	21,5
Espérance de vie à 60 ans	Femmes (en années)	25,8	26,5	26,4	26,7
Mortalité prématurée ²	Rapport : catégorie socioprofessionnelle la plus élevée / catégorie socioprofessionnelle la plus faible ¹			voir encadré	
Mortalité prématurée ²	Hommes (pour 100 000 individus)	296	296	281	284
Mortalité prématurée ²	Femmes (pour 100 000 individus)	133	134	130	130

1. Le rapport par catégorie sociale n'a pas pu être calculé pour cette année, voir *encadré*.

2. Il s'agit des taux bruts de mortalité, c'est-à-dire du nombre de décès au cours de l'année d'individus âgés de moins de 65 ans, rapporté à la population moyenne sur l'année des moins de 65 ans.

Sources : Insee.

Autres

Variable retenue	Indicateur de base	2002	2003	2004	2005
Consommation				voir encadré	
Consommation	Coefficient budgétaire (alimentation) : rapport cadres / ouvriers ¹	0,73 ²	–	–	0,77 ²
Consommation	Coefficient budgétaire (logement) : rapport cadres / ouvriers ¹	0,88 ²	–	–	0,62 ²
Consommation	Coefficient budgétaire (culture et loisirs) : rapport cadres / ouvriers ¹	1,27 ²	–	–	1,57 ²
Culture	Part de la population ayant lu un livre au cours des 12 derniers mois : rapport cadres / ouvriers ³	2,39	2,30	2,31	2,49
Participation à la vie politique	Nombre de sénateurs : rapport hommes / femmes	8,7 ⁴		5,3 ⁴	4,9 ⁴
Justice	Part des condamnés pour une peine de 5 ans ou plus : rapport nationalité étrangère / nationalité française ⁵	1,31	1,50	1,53	1,58
Handicap	Fréquence des déficiences (au moins une déficience) : rapport ouvriers / cadres ⁶	1,6	–	–	–

1. Catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence.

2. Les données portent sur 2001 et 2006 pour cet indicateur.

3. Catégorie socioprofessionnelle de l'individu.

4. Les données portent sur 2001, 2004 et 2007 pour cet indicateur.

5. La part est calculée sur les seuls condamnés pour une peine privative. En calculant cette part sur l'ensemble des condamnés, le ratio nationalité étrangère / nationalité française est légèrement supérieur (1,46 en 2002 ; 1,74 en 2005), mais suit la même évolution.

6. Personnes déclarant au moins une déficience (motrice, sensorielle, organique, mentale). Donnée de 1999, rapport calculé à âge et sexe standardisés. Voir Mormiche P., « Le handicap se conjugue au pluriel », *Insee Première* n° 742, octobre 2000.

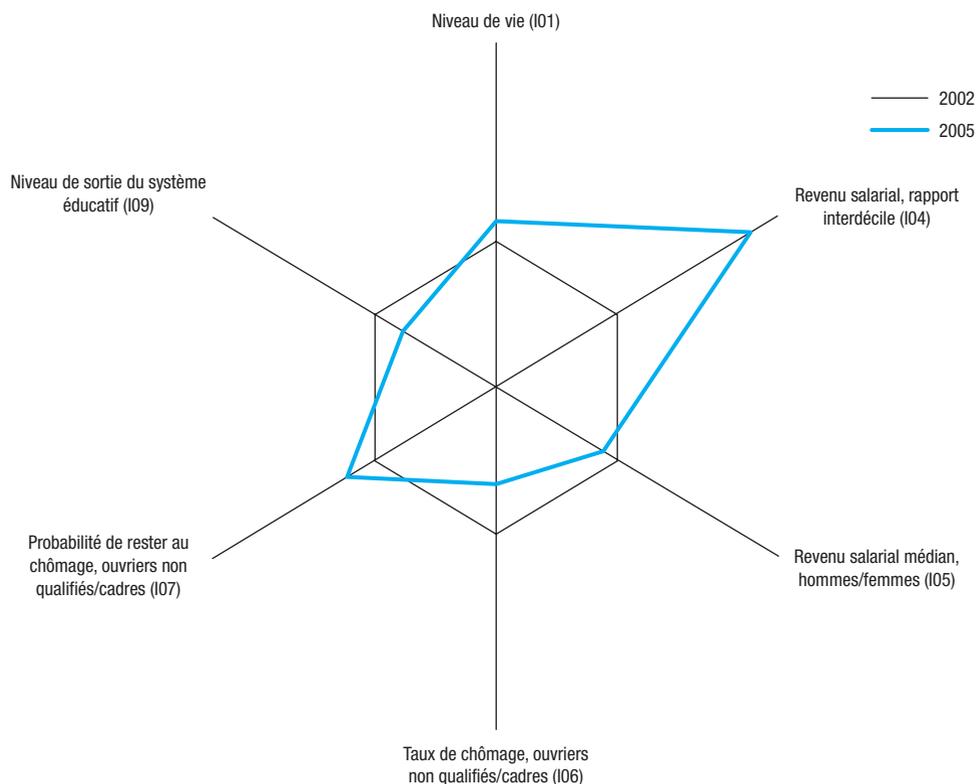
Champ : ménages ordinaires (consommation) ; individus âgés de 15 ans ou plus (culture) ; condamnés (justice).

Sources : Insee, enquêtes Budget des familles 2001 et 2006 (consommation) ; Insee, enquêtes permanentes sur les conditions de vie des ménages (culture) ; ministère de la Justice, SDED (justice) ; ministère de l'Intérieur (participation à la vie politique) ; Insee, enquête HID 1999 (handicap).

Liste des indicateurs privilégiés du système d'information (hors indicateurs ONPES)

Indicateur	Variable retenue	Indicateur de base	2002	2003	2004	2005
I01	Niveau de vie	Rapport moyenne du dernier décile / moyenne du premier décile	5,58	5,62	5,63	5,69
I02	Niveau de vie	Taux de persistance des bas revenus		voir encadré		
I03	Patrimoine détenu	Rapport patrimoine moyen du dernier décile / patrimoine moyen du premier décile	–	2 134,5	–	–
I04	Salaire annuel (revenu salarial)	25-55 ans : rapport interdécile D9/D1	7,8	9,9	9,0	9,1
I05	Salaire annuel (revenu salarial)	25-55 ans : rapport médiane hommes / médiane femmes	1,24	1,23	1,22	1,22
I06	Taux de chômage	Rapport ouvriers non qualifiés / cadres	4,05	4,05	3,90	3,85
I07	Transition emploi chômage	Probabilité d'être au chômage en étant au chômage un an avant : rapport ouvriers non qualifiés / cadres	–	1,1	0,9	1,2
I08	Surpeuplement	Part des ménages vivant dans un logement surpeuplé : premier décile de niveau de vie / dernier décile de niveau de vie	8,9	–	–	–
I09	Niveaux de sortie selon nomenclature CIT	25-35 ans, CITE 0-2 : rapport effectifs dans le premier décile niveau de vie / effectifs dans le dernier décile niveau de vie	3,0	2,7	2,8	2,9
I10	Espérance de vie à 60 ans	Rapport : catégorie socioprofessionnelle la plus élevée / catégorie socioprofessionnelle la plus faible ¹		voir encadré		

Le « radar » ci-dessous représente sous forme graphique six des dix indicateurs privilégiés par le groupe de travail, pour les années 2002 et 2005. L'année 2002 est fixée comme année de « référence » et on mesure, pour chaque indicateur, l'écart en 2005 par rapport à 2002. Si, pour la courbe 2005, la courbe s'écarte du centre, cela signifie que les inégalités mesurées par cet indicateur ont augmenté. Par exemple, en 2005, le rapport interdécile du revenu salarial (indicateur I04) est plus élevé qu'en 2002. En revanche, le rapport entre le revenu salarial médian des hommes et celui des femmes est plus faible en 2005 qu'en 2002 (indicateur I05).



Note : pour l'indicateur I07, la valeur de 2002, non disponible, a été remplacée par celle de 2003.